**Réunion du conseil municipal de la commune d’Usson en Forez**

**Séance du lundi 27 novembre 2023 à 20heures 30**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Etaient présents : Mr Béal Hervé – ~~Mme Josette Folleat~~ – Mr Gallon Maurice- Mme Rival Nelly – Mr Delorme Daniel – Mme Maillet Bert Pascale – ~~Mr Chataing Patrick~~ - ~~Mr Bonnevaux Vincent~~- Mme Pitavy Agnès – Mr Daurelle Tony- Mme Sibaud Laëtitia- Mme Joumard Dessalces Sandrine- Mme Paulet Nadine- ~~Mme Maurice Marine~~- Mr Boureille cédric

Absent excusé : Mr Chataing Patrick

Absents avec pouvoir : Mr Bonnevaux Vincent à Mr Béal Hervé, Mme Maurice Marine à Mr Daurelle Tony et Mme Folleat Josette à Mr Delorme Daniel

Secrétaire : Nelly RIVAL

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de réunion du 18 octobre 2023.

1. **Commissions communales et intercommunales**

Monsieur le Maire fait savoir à l’assemblée qu’il faut procéder au remplacement d’un conseiller municipal décédé pour les commissions communales et intercommunales.

Mme Sandrine Dessalces pour le CCAS

Mme Isabelle Frecon pour la maison de retraite

Mr Daurelle Tony en responsable suppléant pour l’ADTHF (Association Départementale du Tourisme en Haut Forez)

1. **Terrain Royet Grangeneuve**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors de l’achat du terrain par Mr-Mme Royet au lieu-dit Grangeneuve parcelle AC218, une clause de rétrocession avait été ajoutée lors de la vente. Après délibération et à l’unanimité, le conseil approuve l’activation de la clause de rétrocession à la commune pour un montant de 21 360€ et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

1. **Bâtiment d’accueil sport nature**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée les détails de l’avant-projet détaillé concernant le bâtiment d’accueil sport nature. Montant estimatif 328 110€ HT auquel il faut ajouter les honoraires à hauteur de 30 380€HT et des frais divers pour 30 000€HT.

Ce projet bénéficie de subvention du département de la Loire, de la Région Rhône Alpes Auvergne, de l’Europe et de Loire Forez Agglomération à hauteur de 304 000€.

Après délibération, le conseil, à l’unanimité accepte l’avant-projet détaillé, sollicite l’octroi des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l’Europe et de Loire Forez Agglomération et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

1. **Centre technique communal**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée les détails de l’avant-projet détaillé concernant le centre technique communal. Montant estimatif 414 290€ HT, honoraires 39 357€ HT et les frais annexes pour environ 30 000 € HT. Mr le maire propose de déposer deux demandes de subvention : auprès de l’Etat avec la DETR 2024 et auprès du département de la Loire.

Après délibération, le conseil, à l’unanimité accepte l’avant-projet détaillé, et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

1. **SIEL : maintenance de l’éclairage du stade de foot**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée la proposition d’adhérer au SIEL pour la maintenance de l’éclairage public du stade de foot.

Après délibération, le conseil, à l’unanimité décide d’adhérer pour 6 ans à la compétence optionnelle à compter du 1er janvier 2024 et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

1. **Loire Forez Agglomération**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée un avenant à la convention pour l’entretien de la voirie d’intérêt communautaire

Après délibération, le conseil, à l’unanimité approuve le plan prévisionnel d’entretien, le versement d’un rattrapage de révision et l’avenant à la convention. L’assemblée autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

1. **Tarifs cantine**

Monsieur le Maire informe l’assemblée que le tarif des repas fournis par la maison de retraite pour le restaurant scolaire passe de 5.83€ à 6.76€.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil décide de ne pas revaloriser les tarifs du restaurant scolaire, de les maintenir au prix actuel de 4.50€ par enfant et 9€ par adulte et ce jusqu’à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024 et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

1. **Adhésion de la commune à l’association des communes forestières**

Monsieur le maire propose à l’assemblée l’adhésion à l’association des communes forestières cotisation de 303 € par an.

Après délibération, le conseil, à l’unanimité accepte cette adhésion.

1. **Vente des brioches 2023**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée qu’il y a lieu d’encaisser le chèque au titre des bénéfices réalisés par la vente des brioches 2023 pour un montant de 2 113.93€. Décision adoptée à l’unanimité par l’assemblée.

1. **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée trois nouvelles demandes de subventions de la part des pompiers humanitaires, les frapadingues et le festival Band’Ance.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil décide de ne pas verser de subventions aux pompiers humanitaires, il accorde une subvention de 300€ aux frappadingues et 0€ pour le festival band’Ance qui pour rappel a déjà bénéficié d’une subvention de 800 € ( cf pv de réunion du 18 octobre 2023)

1. **Personnel**
* **Prime exceptionnelle pouvoir d’achat**

Monsieur le maire expose à l’assemblée la possibilité de verser une prime exceptionnelle pouvoir d’achat à l’ensemble du personnel communal.

Après délibération et à la majorité, le conseil décide d’octroyer cette prime exceptionnelle qui sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème en vigueur et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

* **Bons cadeaux fêtes de fin d’année**

Monsieur le maire propose au conseil de renouveler la distribution de bons cadeaux à l’ensemble du personnel communale pour cette fin d’année.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil décide de reconduire la remise des bons cadeaux d’un montant de 80€ au personnel communal ainsi qu’au vacataire marché vogue et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

* **Renouvellement vacataires 2024**

Monsieur le maire propose au conseil de renouveler l’ensemble des contrats vacataires aux mêmes conditions que les années précédentes.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil décide de renouveler les contrats vacataires à savoir :

* Bascule : 150€ pour l’année
* Camping, tennis et lave-linge : 1500€ brut + 12€ par ticket ; 1€ par ticket de tennis vendu et 120€ brut par an pour le lave-linge
* Marché et vogue : il a été décidé d’augmenter la vacation de 45€ à 50€ (une vacation correspond à une semaine de gestion)
* Musée : rémunération sur la base du SMIC majoré de 25% pour les vacations effectuées les samedis dimanche et jours fériés